

Séance du 9 avril 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Etchegaray, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Neys présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Reconstruction du viaduc ferroviaire sur l'Adour – Convention avec SNCF Réseau pour la superposition d'affectation du domaine public.

A l'extrémité sud du viaduc ferroviaire sur l'Adour, en rive gauche, une passerelle a été créée par la Ville de Bayonne pour assurer le raccordement des circulations douces à l'ascenseur et à l'escalier qui permettent un accès à l'ouvrage à partir de l'avenue Resplandy.

Cette passerelle s'appuie sur la culée maçonnée de l'ancien pont, culée qui continue à supporter le tablier du nouveau viaduc ferroviaire malgré son décalage côté amont. L'emprise de cette culée de la rive gauche, supportant à la fois l'ouvrage ferroviaire et la passerelle pour piétons et cyclistes, est donc concernée par une superposition d'affectation des domaines publics ferroviaire et communal, conformément à l'article L.2123-7 du code général de la propriété des personnes publiques.

La superposition d'affectation du domaine public fait l'objet d'une convention entre SNCF Réseau et la Ville de Bayonne.

Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention ci-annexée, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec SNCF Réseau.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.